



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 44730

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes manifestées par certains centres de lutte contre la toxicomanie au regard des moyens dont ils disposent, s'agissant notamment des capacités insuffisantes de prise en charge dans les centres de soins avec hébergement. En effet, il n'existe aujourd'hui qu'environ 1 117 places d'hébergement thérapeutique, de cure ou de post-cure, ce qui est beaucoup trop peu face à l'étendue de ce fléau. Aussi, alors que notre pays a en ce domaine accumulé les retards, qu'il s'agisse de la prévention, de la réduction du risque ou de l'accompagnement, il lui demande, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles, de l'informer sur les mesures qui vont être mises en place de façon concrète. De même, il aimerait savoir si le Gouvernement va prendre des dispositions afin de s'assurer de l'application effective de ces mesures.

Texte de la réponse

La lutte contre la drogue reste une priorité de l'Etat comme le rappelle le plan du 14 septembre 1995 qui prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital et la collaboration avec les différents partenaires de santé. L'analyse des mesures nouvelles fait actuellement l'objet d'un examen attentif par mes services. A l'occasion des XVII^{es} journées nationales de l'ANIT, qui se sont déroulées à Toulouse le 31 mai 1996, le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale a confirmé qu'aucun gel budgétaire ne serait appliqué sur ces moyens et que l'intégralité du plan du 14 septembre serait mise en œuvre. Toutes les mesures contenues dans ce plan sont consignées dans la circulaire du 3 avril 1996. Les projets immédiats sont la création de cent nouvelles places d'hébergement pour toxicomanes, de vingt-six centres méthadone et de onze réseaux ville-hôpital. De plus, des mesures d'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital sont actuellement développées. Par ailleurs, les modalités de délégation des crédits, pour le premier trimestre 1997, font actuellement l'objet d'un examen attentif des services du secrétaire d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44730

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5743

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6503